

PRIX D'ABONNEMENT:

AU CANADA. Edition Semi-quotidienne. Un An, \$4.—6 Mois, \$2. Edition Hebdomadaire. Un An, \$2.—6 Mois, \$1. AUX ETATS-UNIS. Edition Semi-quotidienne. Un An, \$5.—12 Mois, \$2. Edition Hebdomadaire. Dix Mois, \$2.—6 Mois, \$1. PAYABLES D'AVANCE. Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'abonnement au Canada pour moins de six mois.—Tout semestre commencé en paie en entier.—Tout semestre commencé à l'un ou à l'autre Edition devra se terminer, avant de pouvoir changer.

L'ORDRE,

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

Six lignes, première insertion.....50 Cents. Chaque insertion subséquente.....13 " Dix lignes, première insertion.....67 " Chaque insertion subséquente.....17 " Au-dessus de dix lignes, par ligne.....7 " Chaque insertion subséquente, par ligne.....2 " Un quart, à l'année.....\$30.00 Un demi-quart, do.....16.00

Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

BASCANADA.

Montréal, 17 Mai 1861.

Correspondance Parlementaire.

QUEBEC, mercredi, 15 mai.

Cette correspondance est-elle parlementaire? telle est la question que je me pose en la commençant. Ceux qui veulent que je leur raconte ce que font nos représentants heure par heure, minute par minute, ne la trouveront pas parlementaire; au contraire, ceux qui aiment les émotions vives, les détails d'un grand combat, les suites d'un duel acharné; ceux qui désirent savoir comment deux hommes qui étaient partis de la capitale, en grand secret dans le but de se faire sauter la cervelle, sont revenus en pleine santé, amis comme chiens et chats, ceux-là diront que je suis parlementaire; car enfin, M. Dessaulles et M. Morin se seraient-ils battus en duel si le parlement, le Pays et la Minerve n'existaient pas.

Ce duel—dois-je l'appeler un duel? —ce soupçon de duel nous a joliment intrigués, dimanche et lundi derniers. L'intrigue était générale; et l'on voyait les membres, les employés, tous les journalistes présents ici, arpenter en tous sens les corridors de la chambre, le doigt sur la bouche, l'oreille au guet, puis se demander: —Eh bien, quelle nouvelle?

Des mauvaises langues, de ces gens qui se disent toujours bien informés, coulaient dans l'oreille de leurs voisins qu'elles venaient de recevoir une dépêche, que M. Morin était blessé. Ici les nouvelles se contredisaient; les uns prétendaient que la blessure était au ventre; d'autres au cœur; d'autres au talon. Puis une contre-dépêche arrivait qui faisait mourir M. Dessaulles et donnait vie à M. Morin.

—Pauvre Morin, il a bien mal fait de consentir à se mesurer avec cette tuque bleue de Dessaulles! Pourquoi exposer ainsi, sans raison valable, sa vie et celle du ministre dont il est l'ornement et la force?

—Pauvre Dessaulles, reprenait l'autre, je ne ferais jamais cet capable... mais ce rôle de Morin lui a dit tant d'injures qu'il ne pouvait reculer en honneur. On dit cependant qu'il tire mieux que Morin, il a une chance.

—Pauvre Dessaulles et pauvre Morin! murmura un troisième, quel démon les possède. Je les connais; ils sont sérieux; ils se battront jusqu'au sang; le sang les rendra fureux, ils s'arracheront la vie, avec le pistolet ou sans pistolet, avec les ongles ou les dents. Et alors, que deviendront leur âme?

Comme on en était ainsi aux conjectures arriva un messenger porteur d'une dépêche ainsi conçue: All right! tout est bien! Grand éclat de rire; jubilation générale.

Cette nouvelle fit sur nous la même impression que celle qui nous apporta la prise du fort Sumter, il y a quelques jours.

La dépêche cependant aurait été plus explicite si elle avait été ainsi conçue: Nobody fired; nobody killed: all right; personne n'a tiré; personne n'a été tué; tout va bien!

Cet all right seul nous intriguait encore. Vous connaissez la curiosité de l'homme.

Mou ami Melandre prétendait que cet all right voulait dire que Morin avait tiré sur Dessaulles, en même temps que Dessaulles tirait sur Morin, et que, par un heureux hasard, deux balles, poussées dans une même direction, ou s'étaient rencontrées en s'aplatissant, ou étaient allées se loger dans le pistolet de l'adversaire —la balle de M. Morin dans le pistolet de M. Dessaulles, la balle de M. Dessaulles dans le pistolet de M. Morin—et qu'ainsi tout était bien.

M. Kierzkowski, second de Phon. M. Dessaulles, et M. Ramsay, second de Phon. M. Morin, mesurèrent aussitôt quinze pas ou quarante cinq pieds au bout desquels les deux combattants allèrent se placer et d'où ils devaient faire feu l'un sur l'autre.

—On sont vos armes, demanda M. Kierzkowski à M. Ramsay? Vous savez que vous deviez les choisir et les apporter.

—Les voici, répondit M. Ramsay, en montrant deux pistolets de la fabrique, paraît-il, du bon roi Dagobert.

—Sont-ils bons?

—Je pense; pour plus de sûreté, essayons-les.

Ici M. Kierzkowski charge le pistolet de M. Dessaulles, M. Ramsay charge celui de M. Morin.

—Bien, fit M. Kierzkowski, maintenant les capsules?

—En voilà d'excellentes, répondit M. Ramsay.

Les seconds prennent les capsules, veulent les placer... les pistolets n'AVAIENT PAS DE CHEMISES!

M. Kierzkowski interpelle M. Ramsay qui s'excuse comme il peut. M. Dessaulles respire, M. Morin pousse un soupir; tableaut!

Cependant M. Morin s'offrit de rester sur le territoire américain, demanda aux seconds d'aller chercher des pistolets qui eussent des chemises soit à Montréal, soit à Québec; mais les seconds eurent mieux rencontré les intendants des nobles adversaires, en déclarant que l'honneur était satisfait!

On dit que M. Morin et M. Dessaulles ont protesté et qu'ils vont bientôt retourner à Island Pond, avec de vrais pistolets à pistons.

Nous recommandons ces messieurs à la vigilance de la police; car si cette affaire a son côté comique, elle a en même temps son côté sérieux.

Que des gougats mettent, pour une dispute de carrefour, leur vie au bout du pistolet, nous laisserons à la Minerve et au Pays le soin d'intervenir. Cette besogne leur revient de droit. Mais que deux personnes, deux membres de notre législature fassent la même chose, pour une dispute pareille, nous demandons alors aux lois d'avoir leur cours. L'homme qui trône sur les banquettes du ministère ne doit pas plus être exempt de la justice, que le misérable qui n'a ni mœurs ni intelligence.

Comme les choses ont tourné, je crois que M. Morin et M. Dessaulles sont assez punis par le ridicule qui les couvre.

Nous saurons cependant le sentiment du ministère, à ce sujet; car M. Rymal doit interpellier le gouvernement demain, et lui demander: "Si le gouvernement est informé que le TERRITOIRE DE L'ÉTAT DE VERMONT, l'un des Etats Unis d'Amérique, a été ENVAHI PAR UN PARTI DE GENS ARMÉS DE CETTE PROVINCE, ACCOMPAGNÉ DE PERSONNES OCCUPANT DES CHARGES PUBLIQUES, DONT L'UNE EST UN CONSEILLER DU REPRÉSENTANT DE SA MAJESTÉ EN CETTE PROVINCE, ET QUELLES MESURES le gouvernement se propose de prendre pour amener à justice les VIOLATEURS DU DROIT INTERNATIONAL?"

La discussion se traîne misérablement et ne vaut pas la peine d'une critique. Je rapporterais cependant un bon mot de M. Loranger à l'adresse de M. Cauchon.

M. Loranger soutenait, mardi, contre M. Dufresne, que la Cour des Commissaires n'est pas une Cour. "C'est alors une basse-cour," observa M. Cauchon. "Je ne dis pas non, reprit sur le même ton, M. Loranger, et je crois que M. Cauchon est justiciable de cette cour-là."

Les rieurs ne furent pas pour M. Cauchon.

Quelques mois sur une certaine Presse. Sheridan, le grand dramaturge anglais, disait: Donnez-moi la liberté de la presse et envoyez-moi à Constantinople. Il aurait pu ajouter, avec L. Veillot: mais ne donnez pas trop de fonds secrets au Grand Vizir. L'institution de la presse, création des besoins modernes, est regardée comme une chose sacrée, comme le fidèle écho de l'opinion publique, le miroir des besoins comme des intérêts de tous; et si l'on s'avisait de toucher à ses privilèges, ce coup aussi rapide qu'un choc électrique parcourrait tout le corps social et l'agiterait d'un mouvement fébrile. Cet organe à cent voix, —ostia centum, unde ruunt totidem voces, est censé exprimer les sentiments du peuple avec la même inquiète sollicitude que le médecin met à se rendre compte des pulsations d'un malade. Si toutes les forces du corps social sont en équilibre, alors c'est un fleuve qui coule sans murmure ses flots paisibles, et l'on s'endort sur ces rives qui invitent au repos. Mais la fièvre s'empare-t-elle de ce malade, presque toujours agité sur sa couche de souffrance et de pauvreté, alors la Presse lance, comme Ajax, des quartiers de rochers; demande au ciel de la lumière pour mourir; devient impétueuse comme une avalanche des Alpes. C'est un torrent qui écume, menace d'emporter les digues qui maîtrisent sa fureur, qui ramènent sur sa surface le lit de boue qui trouble ses eaux.

Le spectateur qui voit cette tempête croit à la sincérité de cette explosion d'éloquence et de patriotisme. Il est comme l'homme assistant à la comédie: il prend pour réels ces sentiments d'emprunt et pour de l'or tout le clinquant de la scène.

Dans sa naïveté, il s'aplanit de tant de dévouement et s'agenouille de ces vertus antiques. A peine ose-t-il leur comparer les exploits de Léonidas, des Gracques, des H. Coocles, etc. Mais s'il avait, pour un instant le privilège du Diable boiteux, s'il pouvait un instant soulever le voile qui couvre le petit sanctuaire de ces trompettes de la renommée, il verrait quelques-uns de ces incorruptibles défenseurs de ses droits se danser la mère d'un balourd. Tout ce beau zèle s'éteint souvent sous la pression d'une main opulente et puissante. Ce dévouement s'envole devant le sourire d'un grand homme, car l'amitié d'un grand homme est un bienfait des cieux.

Alors les plus graves intérêts sont compromis et l'on crie à la conscience et à l'honneur: Silence. On avilit une grande et belle institution, on prête l'appui de toute son influence aux succès des entreprises qui créent des fortunes honteuses; fortunes accumulées par des moyens dont le journalisme devrait rester pur et ne pas s'exposer à devenir soldate de ses actes réprouvés pour un pays. Cette complicité est malheureusement au fond de la nature humaine. Ne pas vouloir supporter ni l'injustice, ni les autres vices, dit un homme d'esprit, c'est ne vouloir souffrir que la pierre tombe, ni que le feu s'élève. Pour se justifier on se couvre de quelque principe de nécessité sociale d'ordre, de respect à l'autorité; surtout on craint le dégoût qui deviendrait inévitable si, nouvel Atlas, on n'était pas là pour soutenir le ciel sur ses épaules; et on oublie de se rappeler une toute petite vérité: que c'est la pauvreté qui est la mère des crimes, et que le défaut d'esprit en est le père.

Ces hommes servent aussi de piédestal à des êtres sans cœur, ni conscience, et ils font contribuer tout un peuple à la prospérité de quelques heureux. La roue de la fortune en prend quelques uns sur fond de la misère et

les transporte au sommet de la richesse. Ils se couchent roturiers et ils se lèvent nobles. Dans un siècle de progrès indéfini la fin justifie les moyens; d'ailleurs il faut que la bourse s'arrondisse et que le carrosse roule honnêtement ou autrement, que des coquins le suivent et que des bêtes le traînent. On fait force réclames pour engager des capitaux dans une entreprise hasardeuse. On dirige un courant d'or dans les coffres de quelque riche compagnie qui, malgré cela, restent toujours vides sans même garder, comme la boîte Pandore, l'espérance au fond.

Il y a malheureusement de grands coupables de cette espèce-là. Il y a aussi des hommes qui ne paient pas directement avec le mal, mais le laissent faire et lorsque l'iniquité est accomplie se lavent les mains en disant: Nous sommes innocents. Ce sont ceux qui entendent mieux les cris de leur ventre que ceux de la conscience et qui, disposant d'une immense puissance par la Presse, gardent le silence ou trouvent des prétextes pour toutes les fautes, des raisons pour toutes les fautes. Alors l'arragance n'est que de la grandeur; l'inhumanité, de la fermeté; et la fourberie, de l'esprit. Ils sont innocents comme le serviteur qui ferme les yeux et croise les bras pendant qu'on enlève l'héritage de son maître. Innocents, comme la sentinelle qui, debout sur les remparts qu'elle doit défendre, excite au pillage. Innocents, comme le juif qui vend son âme pour un peu d'or.

On est quelquefois plus complaisant que coupable, plus faible que méchant. Ces remarques peuvent paraître dures, aussi doit-on bien se garder d'en faire l'application à aucun journal en particulier; mais si l'habit fait à quel-qu'un, il est libre de s'en servir. Nous réclavons contre cette servitude, contre celle de la pensée comme contre celle de l'action et nous n'aimons pas ces Pharaons du journalisme qui asservissent leur presse à une captivité égale à celle de l'Égypte. Ce qui est une institution commune devient le monopole de quelques individus qui se chargent d'imposer leurs idées et de les faire passer par l'expression publique: ce sont de nouvelles fourches, caudines à l'usage d'un suffrage universel. Ces gens ont leur journal comme ils ont leur barbière, avec la différence que le barbière fait la barbe et que le journal se la fait faire, s'il n'a le malheur de penser autrement que son Pharaon.

Lorsque l'on se charge de la responsabilité de l'enseignement publique par le journalisme, il faut être au-dessus des partis et hors les atteintes de leur influence. Les partis sont noyés dans une atmosphère délétère dont la respiration affaiblit les caractères. On n'a pas toujours le courage de dire à celui qui veut acheter l'influence du journaliste: Que ton argent périsse avec toi. Cette faiblesse se voit trop souvent dans les luttes politiques. On écrit sur son âme, on jette force eau lustrale sur le représentant de ses principes. L'homme change et voilà, avec une discipline admirable, qui ferait Pétonnement d'un zouave, on fait volte-face, on change de pôle, le Nord est au Sud et le Sud est au Nord. Après cela on serait étonné si quelqu'un s'avisait de dire: Vous avez la stabilité d'une girouette et l'immobilité d'une colonne de fumée, (même avec la sagesse de Minerve). On abandonne une vérité pour un parti, une cause pour un homme.

On conçoit facilement que des hommes, avec la possession du pouvoir, cherchent à le conserver, s'efforcent à étendre leur influence et n'abandonnent la direction des affaires que lorsque les rênes de l'État échappent à leurs mains impuissantes. Mais jamais un homme, quelque soit la chute qui le menace, ne devra sacrifier les intérêts de son pays, ses honorables antécédents, les principes de la justice et l'estime de ses concitoyens pour conserver une place qui n'est plus remarquable que par le déshonneur. On a vu des hommes transiger avec les principes les plus élémentaires de la justice pour s'abaisser aux exigences d'une fausse politique; laisser une libre carrière à l'insulte; faire un pacte entre Dieu et Bélial. Cependant, on veut se justifier et on trouve des organes complaisants dans une presse qui perd l'idée de sa mission et le sentiment de sa dignité.

Combien de fois les intérêts de la grande majorité ne sont-ils sacrifiés au bénéfice de quelques heureux coupables. Malheureusement, on trouve des hommes qui fabriquent leur propre ruine; car c'est travailler à sa perte que de trahir un principe de justice, un devoir sacré, ou de livrer à une exploitation cupide les sueurs de ses frères. On met le feu à sa maison et on se réjouit de la beauté du spectacle horrible de l'incendie. Ainsi, pour ne parler que de deux iniquités qui pèsent sur le pays: la loi sur l'usure et le Grand-Tronc; par l'uno la sueur du pauvre est exploitée, ses faibles économies sont absorbées par de ruineux intérêts, et il cherche en vain un remède à une ruine irrémédiable. L'autre, comme un vau-

tour insatiable, suce le sang du peuple, et ses éparques lui sont arrachées avec morgue et insolence par des spéculateurs étrangers. Il y a cependant une consolation, ces deux iniquités sont flétries d'un bout à l'autre du Canada. Un remède est appelé à grands cris, et celui qui le donnera sera béni du pauvre et aura bien mérité du pays. Pourquoi s'obstine-t-on à consacrer une loi qui nuit si efficacement aux intérêts agricoles? Celui qui écrit ces lignes a des preuves certaines des cultivateurs qui vendent leurs terres pour placer leur argent à de gros intérêts. En cela ils sont logiques. Pourquoi, en effet, se livrer aux labeurs des champs, répandre ses sueurs à la suite d'une charrue et ne recueillir que de 6 à 8 par cent, tandis que le spéculateur usurier reçoit sans travail 12, 15 et 20 par cent pour son argent? Pardonnez la digression. Elle montre combien les hommes haut placés et bien intentionnés peuvent se tromper. Alors le journal doit défendre les droits de la justice et ceux du peuple, opposer aux envahisseurs d'une politique cruelle ce double égide, faire retentir comme une menace l'opinion publique aux oreilles de ceux qui la méprisent. Le temps approche où le peuple sera appelé de nouveau à choisir ses représentants. Qu'il commence donc à distinguer les boucs des brebis et à entrevoir sous la peau du lion le bout de l'oreille de l'âne.

Il est permis à un journal de braver la colère d'un homme puissant, dans la défense de la vérité et de son indépendance. S'il le fait il doit arracher le masque qui cache ce qui doit être livré à la vue du public, dit-il déchirer des traits respectables et chers. Il ne sera, alors pour remplir son devoir, ni thuriféraire, ni anarchiste. (Comm.)

Nous venons de recevoir le Rapport des Inspecteurs des Prisons, touchant l'état de la Prison de Réforme de l'Île-aux-Œufs. Ce Rapport est le résultat d'une enquête faite il y a quelques temps, et qu'on attribue les injustes accusations jetées par le Commercial Advertiser et plusieurs autres journaux anglais, sur l'administration de M. Prieur. Nous sommes heureux de voir que ce Rapport en rendant justice à notre zèle compatissant, confirme entièrement ce que nous avons déjà dit à nos lecteurs. Ne pouvant publier ce document in extenso, nous en donnons au moins les conclusions qui suffisent pleinement pour justifier ce que nous avons avancé.—Nos remerciements à qui de droit.

Quant à la manière dont le présent préfet M. Prieur, a rempli les devoirs de sa charge, et quant à ce qui a trait aux accusations de cruauté et de partialité proférées contre lui dans le "Commercial Advertiser" (article cité), le bureau est d'opinion:

1°. Que la révolte qui eut lieu le 3 janvier, moins d'une semaine après l'arrivée de Prieur à l'Île aux Œufs, est due à des circonstances en dehors de son contrôle, circonstances résultant de l'état de l'institution antérieure à son administration.

2°. Que les mêmes causes qui produisirent l'émeute du 3 janvier ont aussi produit les actes postérieurs réitérés d'insubordination qui ont amené la révolte du 3 février.

3°. Qu'il n'y a aucun fondement à l'accusation de partialité à l'égard des détenus canadiens-français et des catholiques proférée contre le préfet M. Prieur. Que, bien au contraire, les témoignages des officiers prouvent que le préfet a toujours agi avec la plus stricte impartialité envers les prisonniers et que (sans égard pour les nationalités et les croyances) il a traité les prisonniers en raison de leur conduite dans l'institution.

4°. Que la seule accusation précise qui ait été faite aux inspecteurs contre le préfet tient au fait que le détenu McNally n'aurait pas été placé dans la classe à laquelle on le disait avoir des droits d'après la pratique suivie, et que le détenu Barsalou aurait été promu à une classe à laquelle il n'aurait pas droit d'appartenir selon les usages reçus.

5°. Que le préfet a répondu de la manière à satisfaire complètement le bureau sur cette accusation que les inspecteurs, du reste, considèrent comme frivole et sans portée. De plus, le détenu McNally dont il est mention ici, n'est pas un protestant mais un catholique.

6°. Que la conduite subséquente de ces deux prisonniers a prouvé l'exactitude du jugement que le préfet avait porté sur eux. Le premier s'était montré tout à fait indigne de promotion en prenant une part active dans la révolte du 2 février, et le second s'était conduit d'une manière tout à fait exemplaire.

7°. Que, relativement aux accusations de sévérité outrée faites contre le préfet, le bureau est d'opinion que la conduite de M. Prieur à l'égard des officiers, employés et prisonniers de l'institution a été marquée au coin de la plus grande douceur, de l'humanité et de la patience, comme il appert par le témoignage des officiers de la maison. Quelques officiers de l'institution eurent même pendant un temps que M. Prieur poussait trop loin son système de douceur et de bonté.

8°. Que jusqu'au temps de la révolte du 2 février, le préfet continua, (malgré

les circonstances de la révolte du 3 janvier) à s'abstenir d'avoir recours aux mesures sévères et à tenter les moyens de persuasion et de douceur à l'égard des détenus.

9°. Qu'après la seconde révolte, le préfet fut convaincu de la nécessité d'en venir à des mesures sévères et extraordinaires comme seul moyen de mettre un terme à l'esprit d'insubordination qui gagnait et de rétablir la discipline de l'institution: ce fut alors qu'il condamna les chefs de cette seconde émeute à recevoir six douzaines de coups de verges; punition qui fut infligée le 4 février.

10°. Que cette punition, en égard à la gravité des méfaits et à l'âge des coupables (de 18 à 21 ans), n'est pas plus sévère que celles auxquelles on a recours en semblables circonstances et dans de semblables institutions.

11°. Que cette punition a été de plus infligée en présence du préfet, avec instruments ordinaires, dans les formes usitées et avec les précautions d'usage.

12°. Que les témoignages des officiers de l'institution et particulièrement du médecin de la maison démontrent clairement qu'aucun des prisonniers n'a souffert de la punition infligée. Que celui qui paraît avoir le plus senti le châtiment, est le prisonnier McNally, et cela est dû à deux causes, la première, aux efforts couronnés de succès que McNally a faits pour ne pas se plaindre de la réception des coups, la seconde à cette circonstance que le garde chargé de le fustiger s'était placé trop près de lui; cependant McNally n'a pas été malade. Aucun des prisonniers n'a été frappé alors que dans un état d'insensibilité et, de fait, aucun d'eux n'a été dans cet état en conséquence des coups infligés.

13°. Que le préfet n'a jamais dit, comme on l'affirme dans l'article signé "Justice" au garde chargé de fustiger les coupables: "Frappez fort" (strike hard); que le préfet, s'apercevant que le bas du dos d'un des détenus commençait à être marqué par la verge, donna au garde l'ordre de frapper plus haut, cela étant dit par le préfet évidemment avec l'intention de diminuer la sévérité de la punition et non de l'augmenter.

Tout en rendant justice, comme c'était son devoir de le faire à la conduite douce et humaine de M. Prieur, et tout en exprimant l'opinion que le châtiment infligé le 4 février n'était ni cruel, ni excessif pour les circonstances, le bureau croit devoir dire que l'infligence de six douzaines de coups est un châtiment très sévère auquel des circonstances particulières et extraordinaires seules peuvent permettre d'avoir recours.

Le bureau est encore d'opinion que la sévérité opportune du préfet était absolument nécessaire et qu'elle a eu un effet admirable sur la discipline de l'institution, laquelle est aujourd'hui dans un meilleur état et dans des conditions supérieures à celles qu'on a pu observer à aucune époque de son existence.

Que le bureau, pour terminer, déclare, à l'unanimité de ses membres, qu'il n'y a aucune espèce de vérité dans les accusations de sévérité outrée et d'injustice proférées contre le préfet actuel de la prison de réforme de l'Île-aux-Œufs: que, bien au contraire, M. Prieur s'est acquitté de ses devoirs dans des circonstances singulièrement difficiles, avec conscience, diligence, impartialité et humanité, et qu'il est, par son intelligence, sa bonté et sa fermeté admirablement propre à remplir les fonctions la onieuses et importantes qui lui sont confiées.

Wm. NELSON, Président. J. C. TACHE. D. Z. MACDONELL. JOHN LANGTON. E. A. MEREDITH.

Le Pays ayant donné ses explications sur le duel de Phon. Morin et de Phon. Dessaulles, nous prions la Minerve de donner les siennes. Le public aimerait surtout à avoir son opinion sur cette aventure.

Nouvelles des Etats-Unis. Nous avons aujourd'hui des détails très étendus sur la malheureuse affaire de St. Louis, que nous n'avons fait que mentionner dans notre dernier numéro. Un télégramme dit que les troupes n'ont fait feu qu'après avoir été assaillies deux fois à coups de pierre et à coups de revolver, et après avoir vu tirer sur le lieutenant aux applaudissements de la foule; que la fusillade a cessé sur l'ordre du capitaine Lyon, auquel les soldats ont spontanément obéi. Un témoin oculaire qui a envoyé au Courier des E.-U. une lettre à ce sujet, dit n'avoir vu aucun volontaire blessé. Voici d'ailleurs quelques-uns des détails qu'il donne sur ce déplorable accident:

"Je m'étais placé, avec deux autres individus, sur un arbre, au coin du camp, à 20 pas de la route, pour mieux voir le défilé. Jusqu'à ce moment, rien ne pouvait faire prévoir la sanglante tragédie qui allait suivre. Toutefois, çà et là, quelques prisonniers, pleurant de rage, poussaient des hurlements pour Jefferson Davis et injuriaient l'escorte composée presque exclusivement d'Allemands. Dans la foule, quelques individus surexcités menaçaient du poing et juraient vengeance. Je vis aussi quelques mots de gazouillis sur la troupe ainsi que sur les "Réguliers" qui firent un ou deux charges à la baïonnette, mais sans blesser personne et simplement

pour ouvrir la voie. Dans le lointain, en tête de la colonne, on remarquait quelque mouvement, et l'on pouvait voir la foule reculer en désordre.

"La troupe fit halte. Presque en face de moi, mais un peu à gauche, se trouvait l'un des régiments de volontaires accablés par les Etats-Unis. La route sur laquelle ils étaient postés, un peu élevée au-dessus du terrain environnant et flanquée d'une palissade peu solide, se trouvait libre. Une foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'appuyait sur cette palissade. Tout à coup j'entendis un coup de feu partir presque en face de moi. Je pus voir l'arme, fumante encore, entre les mains du volontaire. Une seconde après, ce coup fut suivi d'un second puis une compagnie entière, s'approchant de la palissade, ouvrit un feu roulant. Et, trahi, je me serrai contre le tronç de l'arbre, pour éviter les balles qui me tombaient à la tête, et je n'aurais le dire. Dans la foule épouvée, les uns fuyaient toute jambe et les autres se couchaient sur le terrain. En un moment, la plaine fut jonchée.

"Le feu dura environ 15 minutes, qui me semblèrent un siècle. Dès qu'il cessa je descendis de mon poste d'observation pour fuir; un individu fit alors mine de me mettre en joue. Tous les volontaires qui avaient tiré rechargèrent leurs armes.

"Pendant ce temps, ceux des spectateurs qui avaient pu se relever fixèrent dans toutes les directions. Mais beaucoup restaient sur place. A ma droite, un homme, la jambe fracassée au-dessous du genou, poussait des gémissements; à ma gauche, un des miliciens qui faisaient partie du camp, frappé au cœur, rendait le dernier soupir. Un peu plus loin, je heurtai une belle jeune femme qui riait; la malheureuse avait été mortellement blessée derrière la tête en fuyant. Quelques instants auparavant je l'avais vue arriver au camp, légère et joyeuse, donnant le bras à son fiancé."

On dit que la conduite barbare des troupes a tellement froissé les sentiments des habitants de St. Louis, que beaucoup de ceux qui étaient en faveur de l'Union sont subitement devenus sécessionnistes. Partout on crie vengeance. La séparation ne peut tarder à avoir lieu. La frayeur a été si grande après cet événement, que beaucoup de personnes craignant que les troupes n'allassent saccager la ville, se sont enfuies.

Le seul autre fait de quelque intérêt que nous ayons à mentionner depuis les dernières 48 heures c'est l'occupation militaire de Baltimore, et la réouverture complète des communications avec Washington. Baltimore doit cependant être dans un état de très grande excitation, car l'on disait que la loi martiale allait y être proclamée incessamment.

La Virginie Occidentale, qui est unionniste, demande au gouvernement fédéral de la reconnaître comme Etat indépendant. Ce dernier n'a pas encore consenti.

Pour tenir nos lecteurs au courant des nouvelles européennes, ne pouvant faire nos revues habituelles, vu le petit espace qui nous est laissé, nous sommes obligés d'adopter pour ainsi dire, le style télégraphique.

La conduite de Garibaldi à la Chambre, est loin de satisfaire le roi de Sardaigne et l'empereur des Français. Dans ses discours, le révolutionnaire italien a fait d'amères reproches au ministère Sarde, et a déclaré que les Français étaient les ennemis de l'Italie. Le président, pour imposer silence à Garibaldi, s'est converti et a levé la séance. L'empereur se montre très froissé du langage de Garibaldi; on peut s'en apercevoir aux notes un peu sèches insérées dans le Moniteur.

On a beaucoup parlé d'un fameux duel qui doit avoir lieu en Belgique entre le duc d'Aumale et le prince Napoléon, ce dernier s'étant persuadé que c'était de cette manière seule qu'il pouvait répondre à la fameuse brochure. L'armée française s'est profondément intéressée à la querelle princière, et on ajoute qu'elle tient pour l'ache la Prince Napoléon, qui n'a brillé que lorsqu'il avait l'injure à la bouche, tandis qu'elle se souvient encore du duc d'Aumale qui, à l'armée d'Algérie, était l'amour et la gloire du soldat.

Cédant honteusement aux pressantes demandes, aux menaces peut-être de l'Angleterre quelque peu appuyée par la Russie, la France se décide froidement à voir le sang chrétien couler de nouveau dans les montagnes du Liban. Sur tous les sentiments d'humanité, la politique anglaise triomphe. Peu importe ces milliers d'individus livrés sans défense au cimetière ottoman. Du sein de son île, le cabinet anglais entendra sans fremir le cri d'agonie de tous un peuple, mais il ne verra pas du moins les couleurs de la France protégeant une terre dévastée porter ombrage au drapeau britannique.

Le 5 juin verra cesser l'occupation de la Syrie par les troupes françaises, le 5 juin recommencera le massacre des chrétiens, le 5 juin la France fuira lâchement devant l'Angleterre essayant une humiliante défaite morale.

On était à signer à Paris des pétitions demandant instamment la prolongation de l'occupation en Syrie

Des agents de l'autorité ont parcouru la ville intimant à ceux qui avaient des listes en leur possession qu'ils eussent à ne plus recueillir de signatures.

Ab-del-Kader doit quitter la Syrie au départ des français parce que, dit-il, la position ne sera pas tenable. Il se retirera probablement en Egypte.

Les journaux ministériels français sont loin de se décider en faveur de la Pologne. Toutes leurs sympathies semblent être pour l'Empereur de Russie.

Le général Todleben a parcouru la Pologne examinant soigneusement toutes les places fortes. Comme on le voit, la Russie prend ses précautions. Les prières publiques sont interdites à Varsovie et on ne peut paraître en habits de deuil sans être muni d'une carte donnée par l'autorité qui témoigne de ce que l'on pleure réellement un des siens.

Le pape vient de protester de nouveau contre les empiétements du roi de Sardaigne. Mais la voix du noble vieillard ne semble plus être entendue par les têtes couronnées.

Une terrible inondation a fait périr des milliers de personnes dans l'Inde. On parle d'une lettre du comte de Chambord, félicitant le duc d'Aumale sur son habile défense des Bourbons.

Est décédé au Coteau-du-Lac, le 15 mai courant, M. Patrice Burke, Prêtre, dans la 56e année de son âge. Ce Monsieur était membre de la société d'une messe. Les funérailles auront lieu lundi prochain, à 9 heures A. M.

P. S.—Les journaux français sont priés de reproduire cette nouvelle.

—Reçu un Communiqué de Québec. Forcément remis au prochain numéro.

—Mardi dernier, les messieurs dont suivent les noms ont été admis à la pratique de la médecine: Louis Gravel, de St. Antoine; J. A. Desjardins, de Vaudreuil; A. Gaucher, de St. Damase; Henri Venne, de Montréal; Joseph Frégaro, de North Staley; E. S. Cyr, des Trois-Rivières; et G. Ernest Roy, de Boucherville. Ce dernier est le même qui a failli succomber aux blessures que lui avaient infligées trois lâches assassins dans l'attaque que nous avons rapportée mercredi. On nous informe que malgré son état de faiblesse, état qu'on nous avait dit dangereux, il a subi avec succès son examen de rigueur. Nous souhaitons à tous ces messieurs une clientèle nombreuse.

—Nous apprenons qu'on a trouvé près du Pont Victoria le canot dans lequel se trouvaient M. Charles Bruneau et ses compagnons. Les objets qu'ils avaient laissés étaient intacts; et l'embarcation était en parfait état. On peut donc penser que ce malheureux jeune homme était resté dedans, et il ne serait pas noyé.

—Le concert que Madame Fabbrà a donné, à la salle Nordheimer, mercredi soir, a été un des plus beaux que nous ayons jamais entendus. La Fiorita, morceau dans lequel Madame Fabbrà jouait le rôle de Violetta a eu un immense succès. Ce soir on jouera Il Trovatore; nous conseillons aux amateurs de ne pas manquer cette occasion qui est l'avant dernier concert que l'éminente Tragicienne lyrique donne en cette ville.

—Le port de Québec est actuellement rempli de vaisseau depuis la Rivière St. Charles jusqu'au Front. Dans la seule journée de lundi, il y est arrivé plus de 150 navires. Quant à notre port, nous avons déjà dit comme il est rempli. Pour donner une idée de ce que sera l'exportation cette année, nous devons ajouter qu'on nous a informés qu'un seul marchand Canadien-français de cette ville a retenu le service de 20 navires du plus fort tonnage pour son exportation à Liverpool.

—Mercredi soir, vers 8 h., le feu s'est déclaré dans une manufacture de moulins-à-sec, propriété de M. Johnston et Cie, située rue Nazareth, Griffintown. Malgré les prompts secours du département du feu, et la grande abondance d'eau, la bâtisse a été entièrement consumée. Les pertes sont, nous dit-on, très considérables.

—Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs se sont introduits dans la demeure de M. Joseph Beaudry, rue St. Charles Borromée, en passant par la porte de cour. Après avoir lurré dans la salle à dîner, où ils enlevèrent une demi-boîte de thé, deux cafés et deux bouteilles remplies de vin qui se trouvaient dans un buffet, ils pénétrèrent dans le salon et y prirent différents articles de fantaisie. Dans la salle à dîner se trouvait la boîte à argent, à laquelle ils n'ont pas touché.—Minerve.

—Parmi les arrivages à Québec au commencement de cette semaine se trouvait un vaisseau portant le pavillon Américain, venant de Canton avec un chargement de Thé, &c. Vû les difficultés existant aux Etats-Unis, les armateurs ont cru faire une meilleure spéculation en envoyant cette cargaison au Canada.—Id.

PAR LE TELEGRAPHE.

RAPPORTÉ POUR "L'ORDRE" CONSEIL LEGISLATIF. Québec, 15 mai.

Les bills lus pour la troisième fois et passés sont ceux de la compagnie des mines du Sud-Est; le système de médecine électrique, et le bill des communes d'Yamaska. Au nombre des bills lus pour la deuxième fois, sont le bill d'application de l'acte municipal, et le bill d'encouragement des arts et manufactures.

10 mai 1861. Nombre de bills passeront par différentes phases: le bill pour incorporer Victoriaville, comté d'Arthabaska, fut

la une 2de fois: le bill pour amender la charte du chemin de fer de Drummond et Arthabaska, le fut une 3me fois. Le bill pour nommer des commissaires pour s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de St.-Roch de Québec fut rejeté. Sur motion de M. Panet, le bill des subsides fut introduit et lu une 1re fois.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. Québec, 15 mai.

La nuit dernière la chambre a repris le débat journalier sur le motion de M. Cartier, de se former en comité sur le bill pour amender le chap. 77 des statuts consolidés du Bas-Canada dans les matières d'Appel. La question ayant été proposée fut adoptée et passée en comité.

Le bill pour amender et consolider les lois relatives à la cour du Recorder de Québec fut examiné en comité. Les bills suivants furent lus une troisième fois et passés: Pour incorporer la Congrégation St.-Michel de Montréal; pour autoriser la chambre des Notaires à admettre sur examen Jules Hoguevin; et Joseph Lefevre à la pratique du notariat; pour légaliser certains procédés de la société d'Agriculture d'Arthabaska, etc.; pour amender la charte d'incorporation de la banque de Montréal; pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Drummond et Arthabaska. Un certain nombre de bills privés passèrent ensuite en comité.

Ce matin, le procureur-général McDonald fait motion, que la chambre se forme en comité sur le bill de banqueroute. M. Siotte propose en amendement que la chambre ne se forme pas en comité mais qu'il soit résolu, — que la loi proposée sur les banqueroutes n'est pas d'accord avec les principes de la saine législation commerciale ou applicable aux circonstances dans lesquelles se trouve le pays et qu'elle n'est pas requise par les besoins et les intérêts du commerce; et cette chambre est d'opinion que toute loi affectant les relations nombreuses et importantes qui existent entre le Haut et le Bas-Canada devrait être commune à toute la province.

Le débat continua jusqu'à 10 heures. Après midi les bills pour consolider la loi relative à la cour des records de Québec et amender l'acte pour l'amélioration du port de Montréal et le creusement du canal entre Montréal et Québec, ont été lus pour la troisième fois et passés. La division fut comme suit sur l'amendement de M. Siotte. Pour: 43; Contre: 65. Ferguson proposa le renvoi à six mois. Pour: 45; Contre: 63.

Le bill des subsides fut amené devant la Chambre dans la séance du soir, lu une 3e fois et passa. Allusion ayant été faite, pendant la discussion, à l'achat des terres de Sarin, le Proc.-Gén. MacDonald dit qu'il expliquerait comment il est concerné dans cette transaction, demain.

M. Siotte propose en amendement à la motion d'aller en Comité sur les subsides, une résolution condamnant le système de pourvoir par des emprunts les dépenses du gouvernement, perdu sur une division de — Non, 59; oui, 50. La Chambre siège, jusqu'à une heure très avancée, sur des bills privés.

Les bills suivants furent lus une 3me fois et passés; pour incorporer la Banque Jacques-Cartier; pour incorporer la Société de Colonisation pour le Bas-Canada; pour autoriser la ville de Toronto à émettre des débetures jusqu'à un montant de \$200,000 ainsi que pour consolider la dette de cette cité; pour incorporer la Cie de chemin de fer de Montréal; pour autoriser le Conseil Municipal de la paroisse de Ste. Anne de la Pêrade à établir des barrières de péage sur certains ponts sur la rivière Ste. Anne; pour amender l'acte incorporant le chemin de fer de Carillon et Grenville; pour diviser la Municipalité de St. Gabriel de Valcartier en deux Municipalités; pour changer les limites d'Acton-Val; pour les mariages dans le H.-C.; pour autoriser M. Ericson à obtenir des lettres patentes pour sa machine à air dilaté.

Sur motion de M. Cartier, le bill est amendé en bifant la 3e clause et en substituant une clause exigeant une patente pour établir sous 12 mois une manufacture d'engins à colorier et continuer ainsi en opération sous peine de perte de patente. Le bill fut alors passé.

Aujourd'hui, M. Cartier annonce que le Parlement sera prorogé samedi, à 2 heures. M. Howland fait motion qu'une requête soit présentée au Gouverneur Général, demandant copie de toutes les correspondances échangées entre le gouvernement et les autorités du palais de Sydenham, touchant les articles placés à et de tous les autres rapports.

La Chambre se forme en comité sur les bills pour empêcher les autorités municipales d'admettre des débetures au-delà d'un certain montant, et de pourvoir à la réduction des frais de justice dans la collection des dettes et l'abolition de l'emprisonnement pour dettes. Le comité rapporte progrès et demande à siéger de nouveau. M. Cimon propose la seconde lecture du bill pour amender le service civil.

Les débats continuaient lors de l'envoi du rapport. New-York, 16—Le Tribune dit que 10 régiments d'Ecosse sont offerts pour servir dans la guerre. Baltimore, 16—Les troupes de New-York et du Massachusetts se sont retirées ce matin de Federal-Hill, emportant avec eux la moitié de leur batterie.

Un correspondant donne, comme une nouvelle qui circule, la nouvelle que les restes de Washington ont été changés de place. Une dépêche du Herald dit que le gouvernement a notifié les pouvoirs étrangers qu'aucun vaisseau acheté par la Confédération du Sud ne sera respecté quelque soit le drapeau qu'il portera et que ce même gouvernement brisera toute communication officielle avec tout gouvernement qui reconnaîtra la confédération du Sud. Des ordres ont été donnés pour l'évacuation du fort Smith. Régulièrement au fort Pickens.

On a empêché tous les vaisseaux de débarquer des provisions à Pensacola et ce port est complètement bloqué. La police de Baltimore a découvert aujourd'hui, des gens s'efforçant d'acheter des armes, qui ont été prises par les troupes. Le comité de défense de New-York a reçu le serment du Président d'envoyer les 14 régiments maintenant prêts, sans égard aux ordres des officiers d'Albany.

ARRIVEE DE L'EUROPE. Halifax, 14 mai. ANGLETERRE. M. Ewart a demandé si le gouvernement américain, voyant que la confédération du Sud permettrait et encouragerait les corsaires pourvus de lettres de marque, avait envoyé dans le golfe du Mexique une force navale suffisante pour protéger les marchands anglais à bord de vaisseaux américains, et si les autorités américaines ont agi comme pirates. Lord John Russell répondit que le gouvernement avait donné des instructions afin d'envoyer une flotte sur les côtes d'Amérique pour protéger les intérêts anglais. Le gouvernement anglais apprit l'autre jour que les Etats de la confédération du Sud avaient émané des lettres de marque, les Etats-Unis ayant l'intention de bloquer tous les ports du Sud. Il y avait quelques points de lois dans ces questions qui ont été référés aux officiers en loi de la couronne, afin de guider le gouvernement dans les instructions qu'il devra donner au ministre en Amérique et au commandant de l'escadre maritime. Le gouvernement a senti qu'il était de son devoir de prendre tous les moyens possibles pour éviter de prendre part à ce conflit lamentable. Le gouvernement n'a pas l'intention d'interférer avec ceux qui ont des intérêts anglais au cas qu'ils soient attaqués. Nous n'avons pas été engagés d'aucune manière dans cette lutte, par aucun acte ou par des avis donnés sur le sujet, et pour l'amour de Dieu restons en dehors si c'est possible.

FRANCE. Des lettres de Constantinople assurent que la Porte a autorisé l'Angleterre à occuper St. Jean d'Acree, et ainsi, que sir H. Bulwer avait entrepris de fournir des fonds pour envoyer des troupes turques en Syrie. L'archevêque de Tours, dans une lettre au ministre de la justice, dit que le pouvoir temporel du pape est aboli et que le monde catholique va en tenir Napoléon responsable.

ITALIE. Des corps considérables de troupes ont été embarqués à Gènes pour le Sud de l'Italie. 3,000 hommes sont arrivés à Naples. Victor Emmanuel est sur le point de visiter Naples. L'ex-roi a quitté Rome pour la ville Albano. Les journaux officiels de Rome nient que la Sardaigne ait fait des propositions conciliatrices au pape.

ARRIVEE DU PARANA. St. Jean, T. N., 14 mai. Le Parana, parti de Galway le 7, est arrivé à 3 heures p. m. Il n'a pas apporté de nouvelles, et une partie de nos correspondants ont envoyé des lettres de Liverpool du 6 sont restées probablement à la poste de Galway. Les journaux officiels de Rome nient que la Sardaigne ait fait des propositions conciliatrices au pape.

ARRIVEE DE L'EUROPE. Halifax, 14 mai. ANGLETERRE. M. Ewart a demandé si le gouvernement américain, voyant que la confédération du Sud permettrait et encouragerait les corsaires pourvus de lettres de marque, avait envoyé dans le golfe du Mexique une force navale suffisante pour protéger les marchands anglais à bord de vaisseaux américains, et si les autorités américaines ont agi comme pirates. Lord John Russell répondit que le gouvernement avait donné des instructions afin d'envoyer une flotte sur les côtes d'Amérique pour protéger les intérêts anglais. Le gouvernement anglais apprit l'autre jour que les Etats de la confédération du Sud avaient émané des lettres de marque, les Etats-Unis ayant l'intention de bloquer tous les ports du Sud. Il y avait quelques points de lois dans ces questions qui ont été référés aux officiers en loi de la couronne, afin de guider le gouvernement dans les instructions qu'il devra donner au ministre en Amérique et au commandant de l'escadre maritime. Le gouvernement a senti qu'il était de son devoir de prendre tous les moyens possibles pour éviter de prendre part à ce conflit lamentable. Le gouvernement n'a pas l'intention d'interférer avec ceux qui ont des intérêts anglais au cas qu'ils soient attaqués. Nous n'avons pas été engagés d'aucune manière dans cette lutte, par aucun acte ou par des avis donnés sur le sujet, et pour l'amour de Dieu restons en dehors si c'est possible.

M. L. D. GAREAU, TAILLEUR. ENSEIGNE DE MONTON POUR COIN DES RUES LEMOINE ET MEGILL. MONTREAL. C'est avec grand plaisir que nous appelons l'attention de nos amis et du Public sur le fonds étendu de

HARDES FAITES. de M. L. D. GAREAU, où l'on peut être certain d'être servi avec ponctualité et du mieux possible

SALLE NORDHEIMER. A LA DEMANDE GENERALE. Encore deux Représentations de la célèbre Tragicienne Lyrique

Madame RENEE FABBR, Mlle. ROSETTI, M. ADAMS et M. R. MULDER. Vendredi, 17 Mai 1861.

Positivement les derniers concerts. PROGRAMME. Première Partie. Grande Fantaisie de Concert—Piano—composée par Mulder et exécutée par lui-même.

OPERA ITALIEN. Le Trouvère!!! Le dernier Acte avec la célèbre Scène du Mezzero—Grand Opéra de Verdi.

CONCERT D'ADIEU. Samedi, 17 mai. Dr. H. VENNE, 293, Rue Ste. Catherine, 293.

CONSULTATIONS à toute HEURE. NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

P. E. RYAN et CIE. INFORMENT leurs amis et le public qu'ils ont ouvert leur NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

No. 177, Rue St. Joseph. ou ils auront constamment en mains un excellent Assortiment de MARCHANDISES qu'ils vendront à des Prix extrêmement réduits.

VAPEURS DEMANDES. DES Soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'à

SAMEDI, LE 1er JUIN, A MIDI, Pour délivrer l'Approvisionnement Annuel D'ARTICLES, etc.

PHARES PROVINCIAUX, Situés sur les St. Laurent et les Mers Intérieures

Lac St. Louis, Lac St. François, Rivière St. Laurent, BROCKVILLE ET KINGSTON.

Lac Ontario, Lac Erie, Lac Huron, Et la Rivière Georgienne, A PEU PRES 50 STATIONS.

L'approvisionnement consistera d'à peu près 140 quarts d'Huile et à peu près 36 tonnes d'autres articles. L'assistance de l'équipage du vaisseau sera requise pour livrer les articles et aussi pour vider l'huile des quarts dans les cuvettes des Phares.

On requerra de l'accommodation à bord du vaisseau pour les personnes de ce département qui seront chargées de livrer les approvisionnements, et aussi pour un ingénieur, pour un ou plusieurs assistants, qui auront le pouvoir de retenir et faire usage du vaisseau pour certains devoirs spéciaux.

Le vaisseau devra être prêt à recevoir les approvisionnements à Montréal LUNDI, HUIT JUILLET prochain, et les approvisionnements devront être livrés aux stations respectives avant le moins de délai possible. On permettra un vaisseau de porter d'autres frets pourvu qu'ils n'empêchent pas la livraison des approvisionnements ou les devoirs spéciaux assignés aux Ingénieurs.

Les soumissions devront être adressées au soussigné et endossées "SOUMISSIONS POUR LIVERER LES APPROVISIONNEMENTS DES PHARES" et donner en gros la somme pour la durée d'opération de service nécessaire aux Phares et le taux par jour additionnel pour le temps que le vaisseau sera retenu pour l'usage spécial de l'ingénieur.

Formation de Société. NOUS, soussignés, prenons la liberté d'informer nos amis et le public en général que nous avons formé une Société, et que nous ferons le Commerce de Montréal comme

Marchands à Commission et Courtiers, pour l'achat et la vente des Produits, sous la raison sociale de RENAUD et FITZPATRICK.

MANUFACTURE DE CADRES DE TABLEAUX ET DE MIROIRS. SCOTT et MARSDEN, COULEURS ET DOBETTES.

Manufacture des CADRES de PORTRAITS, TABLEAUX et GLACES, supérieurs à tout ce qu'il y a en ce genre en Canada, et aux Prix de New-York.

AVIS. Vente par Encan de Magnifiques Gravures à la Bâtisse Dubois.

AVIS. M. J. LEANDRE BRULT a l'honneur d'informer ses Assurés et le Public qu'il a transféré son BUREAU D'ASSURANCE dans celui de LA ROYALE, No 15, Rue de la Commune, vis-à-vis les Quais, chez

ROYAL INSURANCE COMPANY. LA "ROYALE." Compagnie d'Assurance DE LIVERPOOL et LONDRES.

CHOIX DE LA REINE. LE MEILLEUR POELE DE CUISINE EN CANADA.

POELES DE CUISINE. Manufacturé par les Soussignés et à vendre à leur Fonderie, 91, RUE WILLIAM.

CHOIX DE LA REINE. LE MEILLEUR POELE DE CUISINE EN CANADA.

POELES DE CUISINE. Manufacturé par les Soussignés et à vendre à leur Fonderie, 91, RUE WILLIAM.

CHOIX DE LA REINE. LE MEILLEUR POELE DE CUISINE EN CANADA.

POELES DE CUISINE. Manufacturé par les Soussignés et à vendre à leur Fonderie, 91, RUE WILLIAM.

CHOIX DE LA REINE. LE MEILLEUR POELE DE CUISINE EN CANADA.

POELES DE CUISINE. Manufacturé par les Soussignés et à vendre à leur Fonderie, 91, RUE WILLIAM.

CHOIX DE LA REINE. LE MEILLEUR POELE DE CUISINE EN CANADA.

POELES DE CUISINE. Manufacturé par les Soussignés et à vendre à leur Fonderie, 91, RUE WILLIAM.

CHOIX DE LA REINE. LE MEILLEUR POELE DE CUISINE EN CANADA.

POELES DE CUISINE. Manufacturé par les Soussignés et à vendre à leur Fonderie, 91, RUE WILLIAM.

AVIS. LES SOUFFLEURS en VERRE, après avoir fermé leur Atelier pendant quelques jours, reprennent et continueront leur Exhibition AU-JOURD'HUI, 24 courant.

CHANGEMENT D'HEURES. A partir de LUNDI, le 13 MAI, les Trains quitteront la Station de la Pointe St. Charles comme suit:

Trains Est: Train mêlé pour Island Pond et toutes les Stations Intermédiaires, à 9.30 A.M.

Trains Ouest: Train mêlé pour Kingston et les Stations Intermédiaires, à 7.15 A.M.

REFRIGERANTS. LE soussigné vient de recevoir une Collection de REFRIGERANTS PERFECTIONNES, qui ont obtenu le Premier Prix aux Etats-Unis.

POELES DE CUISINE. LE soussigné a constamment en mains des POELES DE CUISINE du plus beau genre, tels que: L'Empire, Victor, State, Good Samaritan, Peace Maker et le célèbre Poêle de Cuisine de Stewart si apprécié pour l'économie qu'il procure et pour son fini élégant.

J. H. WALKER, GRAVEUR SUR BOIS, EST DEMENAGÉ AU No. 9, Cote de la Place d'Armes.

Dissolution de Société. AVIS est par les présentes donné que la Société antérieurement existant sous le nom de RIVET et DORAY a été dissoute le 1er de MAI courant et de consentement mutuel.

AVIS. LE soussigné remercie infiniment ses amis et le public pour l'encouragement qui a été conféré à la Société ci-dessus, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il continuera les affaires dans la même Bâtisse, — Allé Sud-est du Marché Bonsecours, où il tiendra, comme par le passé, tous les Articles qui constituent un Magasin d'Epicerie de première classe.

AVIS. Les Affaires anciennement faites en cette Ville par CLARK FITTS, comme PATISSIER, seront, à dater de ce jour, continuées aux mêmes lieux, par les soussignés, sous les noms et raison de C. FITTS et CIE.

AVIS. Conformément à l'Avis ci-dessus, le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public, se désolent de ne pouvoir continuer à lui continuer, dans sa nouvelle Bâtisse, cet encouragement libéral qu'ils lui ont témoigné durant tant d'années.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

AVIS. M. LARUE remercie ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui a été en sa faveur, et les informe qu'il vient de recevoir un Assortiment de Souffleurs en Verre de toutes descriptions et des glaçons les plus nouveaux.

Nouvel Etablissement!! DUPONT & PELLAND, No. 61, Rue Notre-Dame, Bâtisse de l'Institut-Canadien.

MM. Dupont et Pelland. ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir, au No. 61, RUE NOTRE-DAME, Bâtisse de l'Institut-Canadien, un Assortiment considérable et varié de MARCHANDISES de Gout et de Façade, HARDES FAITES de toutes descriptions, CHAPEAUX pour Dames et Messieurs, VALISES et FOURRE-MANTEAUX, etc., etc., qu'ils sont en mesure de vendre à meilleur marché que partout ailleurs, pour Argent Comptant.

Un Tailleur de première classe est attaché à l'Etablissement, et toute Commode sera préparée par ces Messieurs avec bon goût et exactitude. Souvenez-vous que c'est au No. 61, Rue Notre-Dame, Bâtisse de l'Institut-Canadien, que vous pouvez vous procurer un Habillemeut complet à des Prix excessivement réduits.

LOUIS MONAT, MARCHANDISES SECHES EN GROS ET EN DETAIL, 122, RUE ST. PAUL, 122. Enseigne de la Boule Rouge.

NOUVEAU Magasin d'Epicerie pour FAMILLES. A. D. MACLEOD, Informe ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN No. 232, Rue Notre-Dame, Vis-à-vis le Bureau du Herald, avec des Epicerie de Choix pour Familles.

PREMIER PRIX HARDES D'ENFANTS. EDWARD HIMES, MARCHAND - TAILLEUR, Informe respectueusement ses nombreux amis et le public qu'il a TRANSPORTÉ son Magasin dans ce grand Edifice, en face de son ancienne Demeure, 141, Rue Notre-Dame, 141 (Vis-à-vis la Rue St. Jean-Baptiste).

Les HABITS pour Enfants sont faits à la dernière Mode, Zouave, Knickerbocker, School, VESTES, MANTEAUX, PANTALONS, Marchandises nouvelles, Nouveau Style.

Un grand Assortiment de HARDES FAITES est tenu en réserve. PRIX MODÉRÉS. 13 mai.

CARTE. Madame Himes, MODISTE, Désire informer ses amis ainsi que les Dames de Montréal qu'elle a transporté son Magasin No 141, Rue Notre-Dame, 141. Vis-à-vis la Rue St. Jean-Baptiste.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. Ligne Quotidienne de la Nalle Royale MONTREAL et QUEBEC, par LIGNES REGULIERES.

Montréal et les Ports de Sorel, Chambly, Terrebonne et l'Assomption. A partir de ce jour et jusqu'à l'avis contraire les VAPEURS de la COMPAGNIE DU RICHELIEU laisseront leurs Quai respectifs comme suit, savoir:—

Le Vapeur Columbia, Capt. P. E. Cotté, partira du Beauport ordinaire pour Québec tous les Mardis, Jendis et Samedis Soir à 6 heures précises, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Chambly.

Le Vapeur Capitan, Capt. J. B. Labbé, de Culiacator, Capt. Robert Nelson, partira pour Québec tous les Lundis, Mercredis et Vendredis Soir, à 6 heures précises, et les Mardis, Jendis et Samedis Soir à 6 heures précises, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Chambly.

Le Vapeur Victoria, Capt. Ch. Daveluy, partira de Quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mardis et Vendredis, à 3 heures P. M., en allant et revenant, à St. Salpêtr, Terrebonne, Lanoraie et Bertières.

Le Vapeur Chambly, Capt. Fr. Lamontagne, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à 3 heures P. M., en allant et revenant, en allant et revenant, à Verchères, Grouville, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Marc, Belœil, St. Hubert, St. Michel et Chambly.

Le Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour l'Assomption tous les Lundis, Mardis, Jendis, Vendredis et Samedis, à 3 heures P. M., en allant et revenant, à Verchères, Grouville et St. Paul d'Hermite, et partira de l'Assomption les Lundis et Jendis, à 7 heures A. M., les Mardis et Vendredis, à 5 heures A. M., et le Samedi, à 6 heures A. M.

Le Vapeur L'Étoile, Capt. P. E. Malblanc, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis, Mardis, Jendis, Vendredis et Samedis, à 3 heures P. M., en allant et revenant, à Lachenaie, Rivière des Prairies, St. Hubert, St. Michel, St. Paul d'Hermite, et partira de Terrebonne les Lundis et Jendis, à 7 heures A. M., les Mardis et Vendredis, à 5 heures A. M., et le Samedi, à 6 heures A. M.

Pour plus amples Informations, s'adresser à l'Administration de la Compagnie du Richelieu, au Bureau des Commissaires et Petite Rue St. Joseph, Rues des Commissaires et Petite Rue St. Joseph, No. 115, au No. 127, RUE NOTRE-DAME, (de l'Porte Ouest).

Toute Demande est exécutée avec promptitude et à Très-Bas Prix. 13 mai.

GRAINES DE TREFLE—100 Minuts du Haut-Canada, première qualité, 3000 lbs de Hollande, blanc, 3000 lbs de Vermont, long et rouge, 2000 lbs de Navodon.

GRAINES DE GROS OIGNONS ROUGES D'AMÉRIQUE 2300 qts, de la meilleure qualité.

APOTHECAIRES HALL, CATHÉDRALE BLOCK.—INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

APOTHECAIRES HALL.—Châsses Hydr.-Électriques pour les Rhumatismes, la Névralgie, etc.

ATTENTION!!! AUX ACHETEURS DE LA CAMPAGNE!!!

No. 173, Rue St. Laurent, MONTREAL.

Le Soussigné, très-recommandé envers ses nombreux amis et le public en général pour l'encouragement toujours de plus en plus libéral qu'il en reçoit, leur offre ses services renouvelés, et de la prendre la liberté de les informer qu'il vient de recevoir un Assortiment de MARCHANDISES de PRINTÈMES et d'ÉTÉ, consistant en:

Echappés de toutes les qualités, Satins, Velours, Soies, Malines, Indiennes, Drap noir de la meilleure qualité pour 25 et 31 valant 30 et 61, do 17 et 61 valant 22 et 61, do 20 et 61 valant 25 et 61, do 15 et 61 valant 20 et 61, do 12 et 61 valant 15 et 61, do 10 et 61 valant 12 et 61, do 8 et 61 valant 10 et 61, do 6 et 61 valant 8 et 61, do 4 et 61 valant 6 et 61, do 3 et 61 valant 4 et 61, do 2 et 61 valant 3 et 61, do 1 et 61 valant 2 et 61, do 1/2 et 61 valant 1 et 61, do 1/4 et 61 valant 1/2 et 61, do 1/8 et 61 valant 1/4 et 61, do 1/16 et 61 valant 1/8 et 61, do 1/32 et 61 valant 1/16 et 61, do 1/64 et 61 valant 1/32 et 61, do 1/128 et 61 valant 1/64 et 61, do 1/256 et 61 valant 1/128 et 61, do 1/512 et 61 valant 1/256 et 61, do 1/1024 et 61 valant 1/512 et 61, do 1/2048 et 61 valant 1/1024 et 61, do 1/4096 et 61 valant 1/2048 et 61, do 1/8192 et 61 valant 1/4096 et 61, do 1/16384 et 61 valant 1/8192 et 61, do 1/32768 et 61 valant 1/16384 et 61, do 1/65536 et 61 valant 1/32768 et 61, do 1/131072 et 61 valant 1/65536 et 61, do 1/262144 et 61 valant 1/131072 et 61, do 1/524288 et 61 valant 1/262144 et 61, do 1/1048576 et 61 valant 1/524288 et 61, do 1/2097152 et 61 valant 1/1048576 et 61, do 1/4194304 et 61 valant 1/2097152 et 61, do 1/8388608 et 61 valant 1/4194304 et 61, do 1/16777216 et 61 valant 1/8388608 et 61, do 1/33554432 et 61 valant 1/16777216 et 61, do 1/67108864 et 61 valant 1/33554432 et 61, do 1/134217728 et 61 valant 1/67108864 et 61, do 1/268435456 et 61 valant 1/134217728 et 61, do 1/536870912 et 61 valant 1/268435456 et 61, do 1/1073741824 et 61 valant 1/536870912 et 61, do 1/2147483648 et 61 valant 1/1073741824 et 61, do 1/4294967296 et 61 valant 1/2147483648 et 61, do 1/8589934592 et 61 valant 1/4294967296 et 61, do 1/17179869184 et 61 valant 1/8589934592 et 61, do 1/34359738368 et 61 valant 1/17179869184 et 61, do 1/68719476736 et 61 valant 1/34359738368 et 61, do 1/137438953472 et 61 valant 1/68719476736 et 61, do 1/274877906944 et 61 valant 1/137438953472 et 61, do 1/549755813888 et 61 valant 1/274877906944 et 61, do 1/1099511627776 et 61 valant 1/549755813888 et 61, do 1/2199023255552 et 61 valant 1/1099511627776 et 61, do 1/4398046511104 et 61 valant 1/2199023255552 et 61, do 1/8796093022208 et 61 valant 1/4398046511104 et 61, do 1/17592186444016 et 61 valant 1/8796093022208 et 61, do 1/35184372888032 et 61 valant 1/17592186444016 et 61, do 1/70368745776064 et 61 valant 1/35184372888032 et 61, do 1/140737491552128 et 61 valant 1/70368745776064 et 61, do 1/281474983104256 et 61 valant 1/140737491552128 et 61, do 1/562949966208512 et 61 valant 1/281474983104256 et 61, do 1/1125899932517024 et 61 valant 1/562949966208512 et 61, do 1/2251799865034048 et 61 valant 1/1125899932517024 et 61, do 1/4503599730068096 et 61 valant 1/2251799865034048 et 61, do 1/9007199460136192 et 61 valant 1/4503599730068096 et 61, do 1/18014398920272384 et 61 valant 1/9007199460136192 et 61, do 1/36028797840544768 et 61 valant 1/18014398920272384 et 61, do 1/72057595681089536 et 61 valant 1/36028797840544768 et 61, do 1/144115191362179072 et 61 valant 1/72057595681089536 et 61, do 1/288230382724358144 et 61 valant 1/144115191362179072 et 61, do 1/576460765448716288 et 61 valant 1/288230382724358144 et 61, do 1/1152921530897432576 et 61 valant 1/576460765448716288 et 61, do 1/2305843061794865152 et 61 valant 1/1152921530897432576 et 61, do 1/4611686123589730304 et 61 valant 1/2305843061794865152 et 61, do 1/9223372247179460608 et 61 valant 1/4611686123589730304 et 61, do 1/18446744494358912112 et 61 valant 1/9223372247179460608 et 61, do 1/36893488988717824224 et 61 valant 1/18446744494358912112 et 61, do 1/73786977977435648448 et 61 valant 1/36893488988717824224 et 61, do 1/14757395595487136896 et 61 valant 1/73786977977435648448 et 61, do 1/29514791190974273792 et 61 valant 1/14757395595487136896 et 61, do 1/59029582381948547584 et 61 valant 1/29514791190974273792 et 61, do 1/118059164763897095168 et 61 valant 1/59029582381948547584 et 61, do 1/236118329527794190336 et 61 valant 1/118059164763897095168 et 61, do 1/472236659055588380672 et 61 valant 1/236118329527794190336 et 61, do 1/944473318111176761344 et 61 valant 1/472236659055588380672 et 61, do 1/1888946636223535222784 et 61 valant 1/944473318111176761344 et 61, do 1/3777893272447070444576 et 61 valant 1/1888946636223535222784 et 61, do 1/7555786544894140889152 et 61 valant 1/3777893272447070444576 et 61, do 1/15111573089788281778304 et 61 valant 1/7555786544894140889152 et 61, do 1/30223146179576563556608 et 61 valant 1/15111573089788281778304 et 61, do 1/60446292359153127113312 et 61 valant 1/30223146179576563556608 et 61, do 1/120892584782306254226624 et 61 valant 1/60446292359153127113312 et 61, do 1/241785169564612508453248 et 61 valant 1/120892584782306254226624 et 61, do 1/483570339129225016890624 et 61 valant 1/241785169564612508453248 et 61, do 1/967140678258450033781248 et 61 valant 1/483570339129225016890624 et 61, do 1/193428135651699967562496 et 61 valant 1/967140678258450033781248 et 61, do 1/386856271303399935124992 et 61 valant 1/193428135651699967562496 et 61, do 1/773712542606799870249984 et 61 valant 1/386856271303399935124992 et 61, do 1/154742508521359934049968 et 61 valant 1/773712542606799870249984 et 61, do 1/309485017042719868099936 et 61 valant 1/154742508521359934049968 et 61, do 1/618970034085439736199872 et 61 valant 1/309485017042719868099936 et 61, do 1/1237940068170887752799744 et 61 valant 1/618970034085439736199872 et 61, do 1/2475880136341775505599488 et 61 valant 1/1237940068170887752799744 et 61, do 1/4951760272683551011198976 et 61 valant 1/2475880136341775505599488 et 61, do 1/9903520545367102022399952 et 61 valant 1/4951760272683551011198976 et 61, do 1/1980704109034204044479904 et 61 valant 1/9903520545367102022399952 et 61, do 1/3961408218068408088959808 et 61 valant 1/1980704109034204044479904 et 61, do 1/7922816436136816177911616 et 61 valant 1/3961408218068408088959808 et 61, do 1/15845632872273632355822336 et 61 valant 1/7922816436136816177911616 et 61, do 1/316912657455472647116444672 et 61 valant 1/15845632872273632355822336 et 61, do 1/633825314910945294232889344 et 61 valant 1/316912657455472647116444672 et 61, do 1/1267650629821890588465779688 et 61 valant 1/633825314910945294232889344 et 61, do 1/2535301259643781176931559376 et 61 valant 1/1267650629821890588465779688 et 61, do 1/5070602519287562353863118752 et 61 valant 1/2535301259643781176931559376 et 61, do 1/1014120503857512707732637504 et 61 valant 1/5070602519287562353863118752 et 61, do 1/2028241007715025415465275008 et 61 valant 1/1014120503857512707732637504 et 61, do 1/4056482015430050830930550016 et 61 valant 1/2028241007715025415465275008 et 61, do 1/8112964030860101661860100032 et 61 valant 1/4056482015430050830930550016 et 61, do 1/1622592866172020332372000064 et 61 valant 1/8112964030860101661860100032 et 61, do 1/3245185732344040664744000128 et 61 valant 1/1622592866172020332372000064 et 61, do 1/6490371464688081329488000256 et 61 valant 1/3245185732344040664744000128 et 61, do 1/1298074293377716658976000512 et 61 valant 1/6490371464688081329488000256 et 61, do 1/2596148586755433317952001024 et 61 valant 1/1298074293377716658976000512 et 61, do 1/5192297173510866635904002048 et 61 valant 1/2596148586755433317952001024 et 61, do 1/10384594347021733271808004096 et 61 valant 1/5192297173510866635904002048 et 61, do 1/20769188694043466543616008192 et 61 valant 1/10384594347021733271808004096 et 61, do 1/41538377388086933087232016384 et 61 valant 1/20769188694043466543616008192 et 61, do 1/83076754776173866174464032768 et 61 valant 1/41538377388086933087232016384 et 61, do 1/166153509552347732348928065536 et 61 valant 1/83076754776173866174464032768 et 61, do 1/332307019104695464697856131072 et 61 valant 1/166153509552347732348928065536 et 61, do 1/664614038209390929395712262144 et 61 valant 1/332307019104695464697856131072 et 61, do 1/132922807641877858791424524288 et 61 valant 1/664614038209390929395712262144 et 61, do 1/26584561528375571775828904896 et 61 valant 1/132922807641877858791424524288 et 61, do 1/531691230567511435176577817984 et 61 valant 1/26584561528375571775828904896 et 61, do 1/1063382461135022870353155635968 et 61 valant 1/531691230567511435176577817984 et 61, do 1/21267649222700457407063111131936 et 61 valant 1/1063382461135022870353155635968 et 61, do 1/42535298445400914814122222263872 et 61 valant 1/21267649222700457407063111131936 et 61, do 1/85070596890801829282444445267744 et 61 valant 1/42535298445400914814122222263872 et 61, do 1/170141193781603658564888905315488 et 61 valant 1/85070596890801829282444445267744 et 61, do 1/340282387563207317129777781069824 et 61 valant 1/170141193781603658564888905315488 et 61, do 1/680564775126414634259555562139648 et 61 valant 1/340282387563207317129777781069824 et 61, do 1/1361129550252828689191111124379136 et 61 valant 1/68056477512641463425955562139648 et 61, do 1/2722259100505657378382222248758272 et 61 valant 1/1361129550252828689191111124379136 et 61, do 1/5444518201011314756764444495516544 et 61 valant 1/272225910050565737838222248758272 et 61, do 1/10889036402022629135288889911130888 et 61 valant 1/5444518201011314756764444495516544 et 61, do 1/217780728040452582705777798222717776 et 61 valant 1/1088903640202262913528889911130888 et 61, do 1/435561456080905165411155556445435552 et 61 valant 1/21778072804045258270577798222717776 et 61, do 1/871122912161810330822311111108888896 et 61 valant 1/435561456080905165411155556445435552 et 61, do 1/174224524323620662164422222221777776 et 61 valant 1/871122912161810330822311111108888896 et 61, do 1/348449048647241324328844444443555552 et 61 valant 1/174224524323620662164422222221777776 et 61, do 1/69689809729448264865768888888711111104 et 61 valant 1/348449048647241324328844444443555552 et 61, do 1/13937961945896529731555555555422222208 et 61 valant 1/69689809729448264865768888888711111104 et 61, do 1/2787592389179305946311111111108888896 et 61 valant 1/13937961945896529731555555555422222208 et 61, do 1/557518477835861189262222222221777776 et 61 valant 1/2787592389179305946311111111108888896 et 61, do 1/111503695671722378524444444435555552 et 61 valant 1/5575184778358611892622222221777776 et 61, do 1/223007391343444757048888888711111104 et 61 valant 1/111503695671722378524444444435555552 et 61, do 1/4460147826868895141577777777622222208 et 61 valant 1/223007391343444757048888888711111104 et 61, do 1/89202956537377902831555555555422222208 et 61 valant 1/446014782686889514157777777622222208 et 61, do 1/1784059110715580566231111111108888896 et 61 valant 1/89202956537377902831555555555422222208 et 61, do 1/35681182214311121324622222221777776 et 61 valant 1/1784059110715580566231111111108888896 et 61, do 1/71362364428622242689444444435555552 et 61 valant 1/3568118221431112132462222221777776 et 61, do 1/142724728977244485378888888711111104 et 61 valant 1/71362364428622242689444444435555552 et 61, do 1/28544945795448897075777777622222208 et 61 valant 1/142724728977244485378888888711111104 et 61, do 1/57089891590897794151555555555422222208 et 61 valant 1/28544945795448897075777777622222208 et 61, do 1/1141797831821955833031111111108888896 et 61 valant 1/57089891590897794151555555555422222208 et 61, do 1/22835956636439116660622222221777776 et 61 valant 1/1141797831821955833031111111108888896 et 61, do 1/45671913272878233321244444435555552 et 61 valant 1/22835956636439116660622222221777776 et 61, do 1/913438265457564666424888888711111104 et 61 valant 1/45671913272878233321244444435555552 et 61, do 1/1826876530915293332849777777622222208 et 61 valant 1/913438265457564666424888888711111104 et 61, do 1/36537530618305586656995555555422222208 et 61 valant 1/1826876530915293332849777777622222208 et 61, do 1/7307506123661117331399111111108888896 et 61 valant 1/36537530618305586656995555555422222208 et 61, do 1/146150122473223546627982222221777776 et 61 valant 1/7307506123661117331399111111108888896 et 61, do 1/292300244946447133259644444435555552 et 61 valant 1/146150122473223546627982222221777776 et 61, do 1/5846004898928942665192888888711111104 et 61 valant 1/292300244946447133259644444435555552 et 61, do 1/1169200979785788531385777777622222208 et 61 valant 1/5846004898928942665192888888711111104 et 61, do 1/2338401959571577062771555555555422222208 et 61 valant 1/1169200979785788531385777777622222208 et 61, do 1/4676803919143154125442222221777776 et 61 valant 1/2338401959571577062771555555555422222208 et 61, do 1/93536078382863082508844444435555552 et 61 valant 1/4676803919143154125442222221777776 et 61, do 1/1870721567657261651776888888711111104 et 61 valant 1/93536078382863082508844444435555552 et 61, do 1/3741443135314523303553777777622222208 et 61 valant 1/1870721567657261651776888888711111104 et 61, do 1/748288627062904660711555555555422222208 et 61 valant 1/3741443135314523303553777777622222208 et 61, do 1/1496577254125180932142222221777776 et 61 valant 1/748288627062904660711555555555422222208 et 61, do 1/29931545082503618642844444435555552 et 61 valant 1/1496577254125180932142222221777776 et 61, do 1/598630901650072372856888888711111104 et 61 valant 1/29931545082503618642844444435555552 et 61, do 1/1197261803300144751713777777622222208 et 61 valant 1/598630901650072372856888888711111104 et 61, do 1/2394523606600289503427555555555422222208 et 61 valant 1/1197261803300144751713777777622222208 et 61, do 1/4789047213200579006855111111108888896 et 61 valant 1/2394523606600289503427555555555422222208 et 61, do 1/9578094426401158013710111111108888896 et 61 valant 1/4789047213200579006855111111108888896 et 61, do 1/19156188528802316027420222221777776 et 61 valant 1/9578094426401158013710111111108888896 et 61, do 1/38312377057604632054844444435555552 et 61 valant 1/1915618852880231602742022221777776 et 61, do 1/7662475411520926410969688888711111104 et 61 valant 1/38312377057604632054844444435555552 et 61, do 1/153249508230418528219393777777622222208 et 61 valant 1/766247541152092641096